

Favoriser l'accès aux rives du Léman reste un chemin de croix

Un article de Mme Madeleine Schürch, publié le 30 novembre 2010

Malgré le vote de La Tour-de-Peilz, les accès publics au lac passeront par un changement des lois

Au lendemain de la victoire de l'initiative communale pour un sentier riverain à La Tour-de-Peilz, les défenseurs d'un accès public généralisé aux berges du Léman jubilent. Car ce premier vote populaire, qui oblige des autorités locales réfractaires à créer un cheminement de 2 km le long du lac, pourrait bien faire école sur d'autres rivages. «Cela montre aux Municipalités qui font de la résistance que le peuple veut cet accès public», se réjouit un militant convaincu, le député socialiste Jean-Michel Favez.

Car depuis l'adoption, il y a dix ans, du plan directeur des rives vaudoises du lac Léman, qui dessinait un cheminement lacustre idéal, rien, ou presque, n'a bougé. Parce que le Grand Conseil a eu la mauvaise idée de laisser aux communes la compétence de mettre en œuvre ce plan directeur.

Conséquence, les communes sont nombreuses - et notamment dans le secteur de La Côte, le plus pauvre en accès publics au lac - à rechigner à déranger leurs riches contribuables riverains.

Le canton pourtant a débloqué des crédits-cadres pour créer ces cheminements: quelque 3,3 millions de francs depuis 2000. Mais de ces enveloppes, seul un petit tiers a été utilisé. Notamment par la commune de Saint-Prex, qui eu le courage d'ouvrir le dialogue avec ses propriétaires riverains pour créer un premier tronçon de 700 mètres. «Il a fallu deux ans de discussions avec les résidents du bord du lac, qui ont finalement tous retiré leur opposition. Et cela, sans recourir à aucune expropriation», se félicite le syndic, Günter Dauner, dont le sentier aura coûté 850'000 francs, dont 600'000 à charge du canton.

Ouvrir le marchepied - A Gland, l'exécutif négocie depuis trois ans pour réaliser un sentier de 400 m. Face à la résistance des propriétaires, Villette peine à prolonger jusqu'à sa plage le sentier venant de Lutry. Montreux se sent-elle dopée par le vote des Boélands pour enlever le dernier verrou entre Villeneuve et Vevey? «C'est trop tôt pour se prononcer, commente le syndic, Pierre Salvi. Il faut d'abord réexaminer le dossier et définir quelle volonté politique lui est attachée. »

Pour Victor von Wartburg, l'infatigable président de l'Association Rives publiques, le seul moyen d'avancer est de modifier la loi sur le marchepied. Cette dernière stipule que, sur tous les lacs vaudois, «il doit être laissé, le long de la rive et sur une largeur de 2.00 m, un espace libre de toute construction ou autre obstacle à la circulation, pour le halage des bateaux (...) et les autres besoins de la navigation et de la pêche». «Il suffirait que le public fasse partie des ayants droit. Cet accès ne donnant droit à aucun dédommagement, il n'y aurait donc pas besoin de recourir à l'expropriation», estime Victor von Warburg, qui espère bientôt un relais au Grand Conseil.

Côté français du Léman, on a d'ailleurs déjà fait le pas. La servitude de marchepied, qui réserve une bande de 3.25 m pour les utilisateurs et gestionnaires du lac, a été élargie en 2006 aux piétons par la grâce d'une loi sur l'eau. Reste que les obstacles à la promenade - comme digues ou portail cadenassés - n'ont pas disparu pour autant.

* * *